

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 30 Mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sans public sous la présidence de Monsieur Vincent SIODMAK, Maire.

Date de convocation	23/03/2023
Date d'affichage	23/03/2023
<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	09
Présents :	08
Pouvoir(s) :	01
Votants :	09

Etaient présents : M. Éric PICORÉ 1^{er} adjoint, Jean-Pierre THOMAS 2^{ème} Adjoint, REBEROT Jean 3^{ème} adjoint, Hervé ARRIBART, Dominique DERVEAU, Valérie HENOT, Alexandra THOMAS

Représentés : Alexandre LEMAIRE représenté par Alexandra THOMAS

Excusée :

Absent :

- Secrétaire de séance Mr Éric PICORE

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

Après lecture du compte-rendu du conseil municipal du 15 DECEMBRE 2022,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Accepte à l'unanimité ce compte rendu*

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 FEVRIER 2023

Monsieur le Maire fait le compte-rendu du dernier conseil communautaire du 03 Février 2023

DELIBERATION 2023-03-01 : COMPTE ADMINISTRATIF

DELIBERATION 2023-03-02 : COMPTE DE GESTION 2022 COMMUNE :

Monsieur le Maire donne la présidence au premier Adjoint pour la présentation du compte administratif et du compte de gestion de la commune.

Le Conseil municipal sous la présidence de M. Eric Picoré Après avoir entendu la lecture du compte administratif, considérant que M. Vincent SIODMAK a normalement administré les finances de la commune et des services annexes au cours de l'exercice 2022 et n'ordonnant que les dépenses justifiées utiles décident d'admettre les résultats arrêtés comme indiqués ci-dessous :

Le compte administratif et de gestion 2022 sont revus dans le détail et les résultats sont les suivants :

(en €)	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT	DEFICIT
FONCTIONNEMENT :	462 553.85	371 973.80		90 580.05
INVESTISSEMENT :	283 142.34	303 731.87	20 589.53	
DEFICIT GLOBAL 2022 :				69 990.52 €

DELIBERATION 2023-03-03 : AFFECTATION DU RESULTAT :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un :

Déficit de fonctionnement	- 90 580.05 €
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	481 106.10 €
Excédent d'investissement	20 589.53 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	150 966.43 €
Excédent total de l'exercice au 31/12/2022	562 082.01 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide l'affectation du résultat comme suit :

- ✓ Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) 390 526.05 €
- ✓ Excédent d'investissement reporté (compte 001) 171 555.96 €

Le Maire reprend la présidence de la séance

DELIBERATION 2023-03-04 : BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE

Le Maire soumet à l'assemblée les projets de budget primitif pour l'année 2022. Il explique que la section investissement est déséquilibré suite à la donation des frères Bourdon

Après en avoir délibéré le Conseil municipal vote les dits budgets arrêtés aux sommes suivantes :

Section d'investissement	dépenses :	335 188.00 €		
Section d'Investissement	recettes :	711 279.01 €	excédent	376 091.01 €
Section de fonctionnement	(dépenses et recettes) :	613 200.05 €		

DELIBERATION 2023-03-05 : VOTE DES TROIS TAXES

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties* : 51.72 %
- * dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021
(Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)*
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.72 %
- Taxe d'habitation : 20.00 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagné de l'état 1259 complété
- de transmettre ce même état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

DELIBERATION 2023-03-06 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS

Le Maire propose de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunication, à savoir :

- 46.95 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 62.60 € par kilomètre et par artère aérien

DELIBERATION 2023-03-07 : SUBVENTION ASSOCIATION 2023

Le Maire rappelle que chaque année nous versons des subventions aux associations et demande de les reconduire pour cette année.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

Décide de verser les subventions suivantes :

VANDY TONIC	300.00 €
ADMR (1€ par habitants soit 352)	400.00 €

DELIBERATION 2023-03-08 : ACHAT TERRAIN MONSIEUR BERNARD DUPUIS

Monsieur Le maire rappelle que Monsieur Bernard DUPUIS est d'accord pour nous vendre la parcelle AB 134 appartenant aux conjoints DUPUIS pour un montant de 1000.00 € (mille euros).

La mairie prendra en charge les frais liés à cet acte.

Le Conseil Municipal

Acceptent l'achat de ce terrain au prix de 1000.00 € plus les frais de notaire et donnent toutes délégations pour l'exécution de cet acte

TRAVAUX EGLISE

Monsieur Le Maire informe que la sonorisation de l'église ne fonctionne plus.

Il a pris contact avec la Société MAMIAS qui a fait l'installation de de cette sonorisation en janvier 2013.

Ils vont passer fin avril 2023.

L'éclairage intérieur de l'église est à revoir. L'hiver il fait très sombre dans l'église et lors des messes le soir, il était difficile de lire pour les personnes intervenantes.

Monsieur Le Maire a fait un devis pour remplacer les projecteurs sur l'autel et création de projecteur dans la salle principale

Coût total	2 470.00 €
------------	------------

APRES EN AVOIR DELIBERER, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE D'EFFECTUER CES TRAVAUX

TRAVAUX ECLAIRAGE SALLE DES FETES

Le maire informe que l'éclairage de secours de la salles des fêtes est défectueux. Il faut les remplacer.

Coût total	265.00 €
------------	----------

APRES EN AVOIR DELIBERER, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE D'EFFECTUER CES TRAVAUX

TRAVAUX REFECTION DE LA TOITURE TERRASSE AU DESSUS DES TOILETTES DE L'ECOLE

Le Maire informe que le toit terrasse au-dessus des toilettes de l'école n'est plus étanche, il y a des fuites importantes. Il faut refaire une toiture en goudron et poser 8 mètres de rives.

Coût total	2 230.00 €
------------	------------

APRES EN AVOIR DELIBERER, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE D'EFFECTUER CES TRAVAUX

PASSAGE DE LA COURSE CYCLISTE PROFESSIONNELLE « LES 4 JOURS DE DUNKERQUES »

Monsieur Le Maire informe que la course cycliste professionnelle « Les 4 jours de Dunkerques » passera dans notre commune le Mercredi 17 Mai 2023 sur la départementale D973.

Pour la bonne organisation et la sécurité de cette course, les organisateurs nous demandent 6 signaleurs bénévoles.

PASSAGE DE LA RANDONNEE VTT RAID IMPERIAL COMPIEGNOIS LE 18 JUIN 2023

Monsieur Le Maire informe que l'association « VTT Compiégnois » organise le dimanche 18 juin 2023 la 26^{ème} Edition du Raid impérial Compiégnois.

Les organisateurs demandent l'autorisation pour le passage de cette randonnée sur notre commune.

APRES EN AVOIR DELIBERER, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE D'AUTORISER LE PASSAGE DE CETTE RANDONNEE

PASSAGE DE LA RANDONNEE DES VOITURES ANCIENNES

L'Association « Groupe d'Amateurs de Restauration des Véhicules de Grand Ages » nous informe du passage de leur randonnée le dimanche 7 mai 2023 sur notre commune

QUESTIONS DIVERSES

- La CCRV nous a proposé une mutualisation pour les assurances.
Le Conseil Municipal a décidé de ne pas s'inscrire à cette mutualisation et préfère gérer ces dossier seul.
- Monsieur le Maire informe que suite à décès de Monsieur Blodier et Monsieur Laviolette, nous avons reçu les remerciements des familles
- Monsieur le Maire informe que le chantier d'insertion de la CCRV a fait les peintures de la salle de motricité. Coût pour la commune 654.00 €
- La CCRV a procédé à un contrôle des bacs jaunes sur la commune, 25% de refus
- Monsieur le Maire informe qu'il avait porté plainte en janvier 2023 pour un dépôt sauvage Chemin de la Mamelaine, avec preuves. Aujourd'hui le dossier est classé sans suite.
- La sucrerie de Bucy-Le-Long demande une participation pour l'entretien des chemins ruraux de plaines
- Le maire informe que l'éclairage public est maintenant géré par des armoires communicantes.
- Terrain Rue de l'Etang : il faut interdire le dépôt de tous déchets sur le terrain et voir pour le nettoyer.
- Monsieur le Maire informe qu'il faut faire passer un couvreur sur le toit de l'église car des tuiles ont bougé et qu'il faut faire nettoyer le toit de la sacristie. Il va contacter la DRAC pour faire une estimation des travaux à prévoir.

Plus personne ne demande la parole, la séance est levée à 21h00

Le MAIRE
Vincent SIODMAK

Le SECRETAIRE
Éric PICORÉ